

Voies sur berges: Rachida Dati en appelle à la responsabilité de l'État

La commission d'enquête publique vient de rendre un avis favorable assorti de deux réserves, au projet de réaménagement des berges de la Seine. La mairie du 7° réagit!



- elle craint le report de circulation automobile à la surface et demande la réversibilité du projet, au niveau de la voie sur berges basse, rive gauche.
- elle craint que les aménagements envisagés au port du Gros Caillou perturbent la circulation fluviale.



C'est pourquoi Rachida Dati en appelle à la responsabilité de l'État pour garantir la sécurité des Parisiens, mais également la préservation de l'environnement, la sauvegarde du tissu économique, et la liberté de circuler.

L'aménagement des berges de la Seine a été conçu par le maire de Paris comme un projet uniquement destiné aux loisirs. Ce projet occulte totalement la nécessité de maintenir l'attractivité économique de Paris, classée ville la plus embouteillée d'Europe, et de préserver la qualité de vie des habitants qui vont subir des reports de circulation.

Aussi, Rachida Dati demande que ce projet soit intégralement réétudié, en prenant en compte ces objectifs économiques et environnementaux, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du Grand Paris.

La mairie du 7e a accepté de coordonner l'action des particuliers et des associations disposés à intenter un recours en justice si le projet est adopté en l'état par le conseil de Paris.

Fin de l'enquête publique

L'enquête publique, commencée le 4 septembre et prolongée jusqu'au 14 septembre à la demande de Rachida Dati, a recueilli seulement 1500 avis sur le projet, alors que la consultation citoyenne de la mairie du 7° avait recueilli plus de 6 000 votes.

Rachida Dati prend acte de l'avis de la commission d'enquête sur l'aménagement des berges de la Seine, des réserves et des recommandations du rapport et en appelle à la responsabilité de l'État après la publication du rapport de la commission d'enquête sur l'aménagement des berges de la Seine.



Un projet peu apprécié

Ce projet suscite majoritairement le rejet de la population parisienne, comme le démontrent les avis lors de l'enquête publique et de la concertation, et les consultations réalisées dans le 7° arrondissement sous contrôle d'huissier.

L'aménagement des berges de la Seine suppose un accord de l'État, propriétaire des berges par le biais de Ports de Paris, et du préfet de police, qui dispose de l'autorité en matière de circulation sur les voies sur berges. Le préfet de police a indiqué que les temps d'intervention des véhicules de secours se sont dégradés au cours des dernières années et vont s'aggraver si ce projet se réalise.



Les réserves de la commission d'enquête

La commission d'enquête a également émis deux réserves sur le projet présenté :